



Ville de  
**NEW  
RICHMOND**

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 novembre 2019, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**138, route 132 Ouest**

Afin que les dimensions du bâtiment proposée après agrandissement soient conformes au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

8.1 – Grille 35 – Grille de spécifications des zones commerces et ventes de service tel que modifié par le règlement 1090-19, ainsi que 3.1.5.2 – Usages permis dans les cours avant et latérales.

Soit 3,35 m sur la ligne avant au lieu des 9 m prescrits et 1,90 m sur la ligne latérale au lieu des 3 m prescrits. De plus, le balcon pourra être situé à 2,73 m au lieu des 3 m prescrits.

Donné à New Richmond  
Ce 18<sup>e</sup> jour de octobre 2019

Stéphane Cyr  
Directeur général  
Greffier-adjoint